



Délibération 26_07_02_CA_051

Séance du 2 juillet 2026

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Demande de subvention au Conseil Régional -Appel à projets 2026/2027 « Accéder à l'enseignement supérieur »

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 2 juillet 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Le conseil d'administration demande une subvention en vue de réaliser le programme " accéder à l'enseignement supérieur" par la préparation du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur.

Date de début de l'action : 01/09/2026

Date de fin de l'action : 31/08/2027

Lieux de l'action : Valenciennes, Cambrai, Maubeuge

Coût prévisionnel total de l'action : 314 238 €

Demande de subvention auprès du conseil régional : 256 000 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Autorise la demande de subvention au Conseil Régional – Appel à projet 2026/2027 « Accéder à l'enseignement supérieur » pour un montant de 256 000 €.

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,

Demande de subvention au Conseil Régional Hauts-de-France
Appel à projets 2026/2027
« Accéder à l'enseignement supérieur »

Le dispositif régional « Accéder à l'Enseignement Supérieur » s'adresse aux demandeurs d'emploi en recherche d'emploi ou aux salariés en quête de promotion sociale. Par le biais d'un appel à projets, la Région attribue des subventions à des établissements d'enseignement supérieur afin de réaliser un programme d'activités. Il se traduit par la préparation du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur.

Equivalent national du baccalauréat, le DAEU est et reste un dispositif incontournable d'accès à l'enseignement supérieur, qui plus est de promotion sociale et professionnelle.

Le DAEU permet d'ouvrir des perspectives de qualification de niveau 5 et plus, d'accès aux concours et, plus généralement, de poursuite d'études, notamment dans des secteurs porteurs d'emplois. C'est pour beaucoup une opportunité d'entamer une nouvelle vie professionnelle, de faire reconnaître des savoirs et savoir-faire nouvellement acquis, sans parler de la satisfaction personnelle ressentie en particulier par les jeunes, public en progression importante dans le dispositif, venus au DAEU après un échec scolaire ou une rupture dans leur parcours de formation.

Les enseignements du DAEU se rattachent à des disciplines indépendantes, et notamment : français, mathématiques, langues, histoire et géographie, économie, problèmes du monde contemporain, chimie, biologie, ou encore informatique.

Le DAEU comporte deux options : l'option A (littéraire) et l'option B (scientifique).

- le DAEU A (littéraire) comporte 2 modules obligatoires (français et langue vivante), et 2 modules optionnels choisis en concertation par le candidat et le référent pédagogique (en fonction de ses acquis, ses souhaits, de son projet professionnel futur tel qu'il est défini à l'entrée du parcours).

- le DAEU B (scientifique) comporte 2 disciplines obligatoires (Français et Mathématiques), et 2 modules optionnels choisis suivant la même démarche.

L'inscription au DAEU se fait après un entretien et des tests de positionnement : un dossier de candidature préalable est à renseigner en collaboration avec un conseiller du centre de formation. Des entretiens de positionnement du candidat (élaboration du projet professionnel ou personnel, prise en charge) et de construction du parcours de formation (choix du DAEU A ou B, des modules DAEU et de modules complémentaires utiles, calendrier de formation, ...) sont réalisés avec un conseiller de la Formation Continue et avec un enseignant référent de la formation. A chaque semestre du parcours du stagiaire, un entretien est renouvelé avec le responsable pédagogique du DAEU, il permet un ajustement des modules restant à obtenir, cette adaptation de parcours survenant notamment lorsque le projet professionnel, ultérieur au DAEU, du stagiaire se finalise (ce qui n'est pas toujours le cas en début de parcours).

Au final, c'est un parcours individualisé et adaptable qui est proposé au stagiaire, ceci afin d'optimiser ses chances de succès à la fois sur l'obtention du diplôme et sur le choix d'une formation post-DAEU.

Date de début de l'action : 01/09/2026

Date de fin de l'action : 31/08/2027

Lieux de l'action : Valenciennes, Cambrai, Maubeuge

Cout prévisionnel total de l'action : 314 238,00 €

Demande de subvention auprès du conseil régional : 256 000,00 €